

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski tenue le 2 décembre 2024, à la salle Anicet Proulx à Saint-Narcisse-de-Rimouski, et à laquelle étaient présents :

SOUCY, Gervais	Maire
BANVILLE, David	Conseiller #1
PROULX, Jonathan	Conseiller #2
PROULX, Jean-Luc	Conseiller #3
SOUCY, Guillaume	Conseiller #4
PROULX, Laurent	Conseiller #5
LEVESQUE, Clément	Conseiller #6

Ainsi que madame Dominique Michaud, directrice générale adjointe/greffière-trésorière par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire remercie les gens présents dans l'audience pour leur présence.

20241201 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Guillaume Soucy appuyé par David Banville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski en y ajoutant un point au varia ouvert.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Aucune question posée durant cette période de questions.

202412102 - LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 12 NOVEMBRE 2024

ATTENDU QUE le procès-verbal a fait l'objet de lecture et de consultation de la part des membres du conseil municipal ;

ATTENDU QU' il n'y a aucune modification à apporter ;

Il est proposé par Jonathan Proulx appuyé par Clément Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 12 novembre 2024.

20241203 - APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Jonathan Proulx appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer du dernier mois au montant 149 236.82 \$ et les salaires nets au montant de 47 522.15 \$. La directrice générale par intérim Dominique Michaud confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement de ceux-ci. Également elle avise aussi que des revenus de 24 583.97 \$ ont fait l'objet d'entrée d'argent ce dernier mois.

20241204 - PAIEMENT DECOMPTE #1- TRAVAUX AQUEDUC ET EGOUTS

Il est proposé par Clément Lévesque appuyé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité de payer le montant de 637 428.91\$ plus les taxes applicables à « Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée » pour les travaux d'aqueduc et d'égouts du segment 1016 et 1035. Les montants de financements proviennent de la T ECQ pour 523 745 \$ et des réserves financières de 108 158.42\$. Un montant de 37 317.25\$ (incluant de la TVQ) sera prélevé dans le surplus accumulé.

20241205 - CORRESPONDANCE ET PLAINTES

La correspondance a été remise aux membres du conseil municipal et ne comporte aucune demande nécessitant le vote.

20241206 - PRESENTATION ET ADOPTION DES ETATS FINANCIERS AUDITES 2022

Après présentation sommaire des états financiers 2022, il est proposé par Guillaume Soucy appuyé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité d'adopter les états financiers 2022 audités par Raymond, Chabot, Grant, Thorton.

20241207 - ADOPTION DU CALENDRIER DES SEANCES ORDINAIRES 2025

Il est proposé par Clément Lévesque appuyé par Jean-Luc Proulx et résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier des séances du conseil 2025 dont voici le détail:

- 13 janvier
- 3 février
- 3 mars
- 7 avril
- 5 mai
- 2 juin
- 7 juillet
- 4 aout
- 8 septembre
- 6 octobre
- 10 novembre
- 1^{er} décembre

20241208 - CONFIRMATION DE LA VOLONTÉ DE BÉNÉFICIER DES SERVICES D'UNE RESSOURCE SPÉCIALISÉE INTERMUNICIPALE POUR L'ÉTÉ 2025 ET DE L'ENGAGEMENT FINANCIER POUR UNE CONTRIBUTION AUX FRAIS ASSOCIÉS À L'EMBAUCHE.

CONSIDÉRANT que le service de ressource spécialisée peut apporter une contribution importante dans les camps de jour, autant pour l'expérience des employés que celle des enfants qui fréquentent les camps, que ce soit au niveau de la gestion des conflits, des enfants en contexte de vulnérabilité, des problématiques de comportement, etc. ;

CONSIDÉRANT l'appréciation, la pertinence et l'impact positif de ce soutien souligné par les équipes de camps l'été dernier ;

CONSIDÉRANT que le service a été rendu possible en 2024, grâce au soutien financier de Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent et de la MRC RimouskiNeigette à même le fonds pour les projets spéciaux ,

CONSIDÉRANT que le fonds pour les projets spéciaux ne peut pas être utilisé de façon récurrente pour un même projet »

CONSIDÉRANT que la municipalité reconnaît la pertinence de ce soutien pour les équipes de camps de jour et souhaite participer financièrement afin de permettre le retour de ce service l'an prochain;

Il est proposé par David Banville appuyé par Guillaume Soucy et unanimement résolu de réserver un montant pouvant aller jusqu'à 2 500\$, à même notre budget municipal pour contribuer aux frais associés à l'embauche d'une ressource spécialisée intermunicipale pour les camps de jour ruraux dans Rimouski-Neigette.

20241209 - MISE EN COMMUN D'UN SERVICE D'ENLÈVEMENT ET DE TRANSPORT DES DÉCHETS, DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DES ENCOMBRANTS

Appel d'offres numéro GMR-2024-06 : Collecte et transport des matières résiduelles (excepté le recyclage)

ATTENDU QUE suite à la publication de l'appel d'offres numéro GMR-2024-06 (SEAO 20018561), la MRC de Rimouski-Neigette a reçu une soumission pour les services à obtenir dont le devis est intitulé Collecte et transport des matières résiduelles (excepté le recyclage) ;

ATTENDU QUE l'entreprise GFL Environmental Inc. a soumissionné au montant de 189 323,33 \$, avant les taxes applicables, pour l'année 2025 et prévoit une augmentation annuelle de 5% pour les années subséquentes prévues dans l'appel d'offres GMR-2024-06 ;

ATTENDU QU' un seul soumissionnaire a déposé et que la soumission est conforme selon l'analyse;

ATTENDU QUE

les municipalités de Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Marcellin, La Trinité-des-Monts et Esprit-Saint ont conclu entre elles une entente concernant leur regroupement relatif à la mise en commun d'un service d'enlèvement et de transport des déchets, des matières organiques et des encombrants et que chacune de cesdites municipalités assumera sa part respective de responsabilité en regard des services à obtenir pour la Collecte et transport des matières résiduelles (excepté le recyclage) suivant les dispositions du devis numéro GMR-2024-06 ;

ATTENDU QUE

chacune des municipalités parties à l'entente s'engage à assumer les coûts indiqués dans le tableau produit par la MRC de Rimouski-Neigette, en regard des services à obtenir pour Collecte et transport des matières résiduelles (excepté le recyclage) pour les années 2025 et 2026 et en option les années 2027 et 2028;

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal désirent aller de l'avant avec ce projet ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par Jonathan Proulx, appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski octroi le contrat Collecte et transport des matières résiduelles (excepté le recyclage) à GFL Environmental Inc. au montant total de 189 323,33 \$, avant les taxes applicables, pour l'année 2025 et une augmentation annuelle de 5% pour les années subséquentes; étant établi que chacune des municipalités identifiées ci-après assume sa part de responsabilité dans ce regroupement, à savoir :

Municipalité	Déchets* *	Organiques	Total avant taxes
Esprit-Saint	30 484,09 \$	15 682,43 \$	46 166,52 \$
Saint-Marcellin	24 435,76 \$	14 580,99 \$	39 016,75 \$
Saint-Narcissede-Rimouski	47 108,91 \$	26 290,36 \$	73 399,27 \$
La Trinité-desMonts	21 732,57 \$	9 008,22 \$	30 740,79 \$
Total •	123 761,33 \$	65 562,00 \$	189 323,33 \$

** Incluant les encombrants.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Narcissede-Rimouski autorise le maire Gervais Soucy ou Dominique Michaud directrice générale et greffière-trésorière par intérim à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat à intervenir entre les parties concernées pour l'exécution de la présente résolution, ainsi que tous les documents accessoires s'y rattachant et nécessaires à son exécution.

20241210 - RESOLUTION DE PROJET - « PARTICIPATION AU FONDS RESERVES POUR LES MUNICIPALITE - ENTENTE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL 2025-2027 » - PROMOTEUR

ATTENDU QUE

la MRC de Rimouski-Neigette négociera prochainement une Entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications pour l'année 2025-2027;

ATTENDU QUE

la municipalité souhaite se prévaloir du 50 % de financement dans le cadre de la mise en place du fonds réservé aux municipalités ;

ATTENDU QUE

la municipalité a pris connaissance des modalités liées à l'octroi du financement de l'Entente et développement culturel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Laurent Proulx appuyé par Clément Lévesque et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski signifie son intérêt pour la mise en place d'un fonds réservé aux municipalité lié à l'Entente de développement culturel ;

20241211 - DEMANDE DE L'EMPLOYÉ 13-05

CONSIDÉRANT QUE le congé temporaire de la direction générale a amené la directrice adjointe à faire le remplacement à la direction

CONSIDÉRANT QUE

les taches de l'adjointe ont du être redistribuée à l'équipe

Il est proposé par Guillaume Soucy appuyé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de l'employé 13-05 et d'augmenter son salaire de 2.47 \$ l'heure durant le remplacement de la direction générale et ce à partir du 1^{er} décembre 2024.

ATTENDU QU' une demande d'appel d'offres par invitation a été fait pour l'ingénierie et la construction d'un abri à sel et abrasif;

ATTENDU QUE suite à un avis de non-conformité du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), l'entreposage actuelle de l'abrasif n'est pas conforme ;

ATTENDU QUE le financement et subvention a été accordé par le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales;

ATTENDU QUE ce programme exige que la construction soit terminée d'ici 2026 et que l'ingénierie soit accordée d'ici mars 2025;

Il est proposé par Laurent Proulx appuyé par David Banville et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de « TR3E, Experts conseils inc. » au montant de 30 500 \$ plus les taxes applicables et d'autoriser Dominique Michaud, DG par intérim à signer la proposition.

20241213 - APPUI AU SITE DE TÉLÉCOMMUNICATION TELUS POUR RESEAU CELLULAIRE SUR LE LOT 4 797 667

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas desservie par une couverture cellulaire;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a mis sur pied un programme de subventions d'infrastructure permettant d'améliorer la connectivité dans les régions;

CONSIDÉRANT QUE les outils de télécommunication sans fil font désormais partie intégrante de notre quotidien et qu'ils sont bénéfiques pour l'ensemble de la Municipalité ainsi que les services essentiels et d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE TELUS a été mandaté par le Ministère du Conseil Exécutif pour installer des infrastructures de télécommunications dans la région;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal, sur la base du document transmis pour le projet de TELUS le 26 novembre 2024, ont obtenus assez d'information sur le projet de site de télécommunication.

Pour ces motifs, Il est proposé par Jonathan Proulx, appuyé par David Banville et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski sont en faveur dudit projet de TELUS, soit d'ériger une tour de télécommunication de type haubanée d'une hauteur de 110 mètres sur le lot 4 797 667.

20241214 - VARIA

Plastique agricole et acéricole : point de dépôt — ancien dépotoir ?

Remerciement de M Maire à Gerry et les employés municipaux.

20241215 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Accès des PV sur le site de la Municipalité.

Règlement sur le site de la Municipalité : gestion du site. Vérifier au niveau des institutions d'enseignement pour des étudiants.

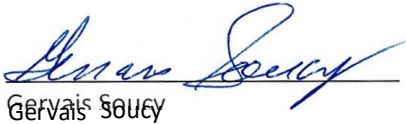
Budget 2025 : présentation mardi de la semaine prochaine

Chemin des 31acs : qualité du chemin

20241216 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h15.

En signant ce procès-verbal monsieur le maire, et confirme toutes résolutions édictées dans ce


Gervais Soucy

Michaud


Dominique Michaud

Gervais Soucy. autorise dernier.

Do iq e

Maire

Dir. gé . greff.-trés. intérim